

VIVACTIS GROUP
Société anonyme
Avenue Gustave Demey 57
1160 Auderghem
RPM (Bruxelles)
TVA BE 0443.670.476

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2026

PROCURATION

Tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale extraordinaire par le mandataire de son choix en complétant et signant le présent formulaire. Les actionnaires qui souhaitent voter par procuration doivent également accomplir les formalités d'enregistrement décrites dans la convocation à l'assemblée.

Ce formulaire dûment complété et signé doit être communiqué à la Société par courrier ou par e-mail à l'adresse suivante alain.mahaux@vivactis.com, au plus tard le **30 juin 2026 à 17 heures**.

Le/la soussigné(e),

Personne morale :

Dénomination et forme juridique :	
Siège :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	1.
2.	2.

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	
Numéro national :	

Titulaire de _____ actions en pleine propriété de la société anonyme Vivactis Group, ayant son siège à 1160 Auderghem, avenue Gustave Demey 57, et inscrite au registre des personnes morales (Bruxelles) de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0443.670.476 (la "**Société**"), désigne comme mandataire, avec pouvoir de substitution :

- _____, domicilié(e) _____ [à compléter par l'actionnaire]

aux fins de le (la) représenter à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **vendredi 3 juillet 2026, à 11h30**, avenue Gustave Demey 57, 1160 Bruxelles ou à toute autre assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour.

Avenue Gustave Demeylaan 57, 1160 Auderghem-Belgium — +32 (0)2 733 97 60 — www.vivactis.com
TVA BE 0443.670.476 — KBC: BE97 7360 3167 8749 EUR BIC: KREDBEBB — VIVACTIS GROUP NV
— Belfius: BE16 0689 1108 6974 EUR - GKCCBEBB – VIVACTIS GROUP SA

A. POUVOIRS DU (DES) MANDATAIRE(S) :

En vertu de la présente, chaque mandataire dispose des pouvoirs suivants au nom du (de la) soussigné(e) :

1. Prendre part à l'assemblée générale ordinaire et, le cas échéant, voter en faveur de son ajournement ;
2. Prendre part à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée aurait été prorogée, ajournée ou n'aurait pas été régulièrement convoquée ;
3. Faire toute proposition sur les points à l'ordre du jour et accepter toute modification aux propositions faites par d'autres actionnaires ou le président de l'assemblée générale ordinaire à condition que des instructions soient données à cet effet au mandataire, par tout moyen, préalablement à la délibération sur le ou les points concerné(s) ;
4. Voter dans le sens de l'intention de vote indiquée ci-après et, si aucune instruction n'est donnée, voter en faveur de la proposition ; et
5. Signer tout procès-verbal, liste des présences, registre, acte ou document concernant ce qui précède et, en général, faire tout ce qui sera nécessaire ou utile à l'exécution du présent mandat.

B. ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 3 JUILLET 2026 :

1. Réduction de capital par suite de la nullité de plein droit des actions propres acquises - Dans le cadre de l'article 7:219, § 3 du Code des sociétés et des associations, réduction de capital à concurrence de 161.846,924 € pour le porter de 27.116.538,46 € à 26.954.691,5 € représenté par 45.463.278 actions, dont 23.003.455 actions A et 22.459.823 actions de classe B, par suite de la nullité de plein droit de 272.980 actions de classe A acquises par la société et de la non-constitution de la réserve indisponible et du défaut de réserves disponibles suffisantes.
2. Modification des articles 5 et 6 *in fine* des statuts afin de les mettre en concordance avec la résolution prise.
3. Procurations pour l'accomplissement des formalités de publicité ;

C. INTENTIONS DE VOTE POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE :

Le mandataire votera au nom et pour le compte du (de la) soussigné(e) dans le sens suivant :

1. Réduction de capital par suite de la nullité de plein droit des actions propres acquises - Dans le cadre de l'article 7:219, § 3 du Code des sociétés et des associations, réduction de capital à concurrence de 161.846,924 € pour le porter de 27.116.538,46 € à 26.954.691,5 € représenté par 45.463.278 actions, dont 23.003.455 actions A et 22.459.823 actions de classe B, par suite de la nullité de plein droit de 272.980 actions de classe A acquises par la société et de la non-constitution de la réserve indisponible et du défaut de réserves disponibles suffisantes	OUI	NON	ABSTENTION
2. Modification des articles 5 et 6 <i>in fine</i> des statuts afin de les mettre en concordance avec la résolution prise	Ne requiert pas de vote		
3. Procurations pour l'accomplissement des formalités de publicité	OUI	NON	ABSTENTION

--	--	--	--

D. Indemnisation des mandataires :

Le(a) soussigné(e) s'engage par les présentes à indemniser chaque mandataire de tout dommage que celui-ci pourrait encourir en raison de tout acte accompli en exécution de la présente procuration, à la condition toutefois qu'il ait respecté les limites de ses pouvoirs. De plus, le(a) soussigné(e) s'engage à ne demander l'annulation d'aucune des résolutions approuvées par l'un des mandataires et à n'exiger aucune indemnisation de la part d'un mandataire, à la condition toutefois que celui-ci ait respecté les limites de ses pouvoirs.

Fait à _____, le _____ 2026.

(Signature)

Prière de parapher chaque page de la procuration et de signer la dernière page. La signature doit être précédée des mots « bon pour pouvoir ».